



## HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

**Du 3 au 14 juin 2019**

de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 (lundi au jeudi)  
de 8 h à 12 h (vendredi)  
au Service des loisirs de Saint-Paul (Mairie)  
18, boulevard Brassard, Saint-Paul

### TARIFICATION POUR LE HOCKEY MINEUR

#### MASCULIN ET FÉMININ (AHMJC)

CATÉGORIE AHMJC	ANNÉE	COÛT RÉEL	MONTANT À PAYER	MONTANT À PAYER* Si admissible à la contribution financière
<b>**Pré-Novice</b> 4 ans	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	530 \$	378 \$	264,60 \$
<b>Pré-Novice</b> 5-6 ans	2014 2013	530 \$	378 \$	264,60 \$
<b>Novice</b> 7-8 ans	2012 2011	1 020 \$	729 \$	534 \$
<b>Atome</b> 9-10 ans	2010 2009	1 050 \$	750 \$	555 \$
<b>Pee-Wee</b> 11-12 ans	2008 2007	1 130 \$	807 \$	612 \$
<b>Bantam</b> 13-14 ans	2006 2005	1 130 \$	807 \$	612 \$
<b>Midget</b> 15-16-17 ans	2004-2003-2002	1 130 \$	807 \$	612 \$

\* Selon le programme de contribution financière, 30 % du montant à payer est accordé si le montant maximal de 195 \$ n'est pas atteint.

**\*\* LES JOUEURS DE LA CATÉGORIE « PRÉ-NOVICE » (4 ANS) DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN PARENT SUR LA GLACE.**



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES



L'assemblée générale des membres aura lieu le **samedi 15 juin 2019** à 10 heures. Les informations, l'endroit, la marche à suivre et la mise en candidature pour les postes d'officier seront disponibles sur le site Internet de l'AHMJC à compter du 15 juin 2019.

### PREUVE DE RÉSIDENCE ET MODE DE PAIEMENT

Pour vous inscrire auprès du Service des loisirs et de la culture, nous vous demandons d'apporter votre preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes, etc.). Aucune inscription ne sera acceptée sans cette preuve. Les inscriptions doivent être payées en totalité en argent, paiement direct, carte de crédit (Visa/Mastercard) ou par chèque (chèques postdatés acceptés). Voir politique de remboursement lors de l'inscription.

**Les inscriptions tardives auront lieu du 5 au 23 août 2019. Prévoir un chèque additionnel de 50 \$ au nom de l'AHMJC (à l'exception des nouveaux résidents).**

# TARIFICATION POUR LE PATINAGE ARTISTIQUE

## LES ÉTOILES D'ARGENT

CLUB	COÛT RÉEL	MONTANT À PAYER	MONTANT À PAYER* Si admissible à la contribution financière
<b>PATINAGE PLUS</b> (1 <sup>re</sup> année ou écussons non complétés)	859,50 \$	614 \$	429,80 \$
<b>PATINAGE PLUS PLUS</b>	959,50 \$	685 \$	490 \$
<b>ÉCOLE AVANCÉE</b> (patineurs de niveau junior, intermédiaire et senior)	1 370,00 \$	978 \$	783 \$

\* Selon le programme de contribution financière, 30 % du montant à payer est accordé si le montant maximal de 195 \$ n'est pas atteint.

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour ce Club, vous devez vous présenter au bureau du Service des loisirs et de la culture de Saint-Paul pour acquitter les frais d'inscription et obtenir le reçu. Par la suite, vous devez vous présenter avec **vo**tre reçu au Centre récréatif Marcel-Bonin (265, rue Lajoie Sud, Joliette) pour compléter l'inscription officielle (dates à confirmer). Le reçu de la Municipalité de Saint-Paul est obligatoire pour vous inscrire.

Le Club tiendra un comptoir d'articles usagés en août.

L'âge requis est de 3 ans au 31 décembre 2019.

Les frais d'inscription ne sont ni transférables ni remboursables.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez:



Club de patinage artistique

**Les étoiles d'argent**

[info@cpajoliette.com](mailto:info@cpajoliette.com)



## CLUB DE PATIN «VIR-O-VENT»

Les inscriptions du Club de patin « Vir-O-Vent » de Crabtree se dérouleront au cours du mois d'août 2019. Les activités se dérouleront les mercredis entre 18 h et 20 h à raison d'une heure par semaine de la mi-septembre 2019 à la fin mars 2020. Ce Club de patin offre également des cours de « POWER SKATING ».

Les inscriptions auront lieu au Service des loisirs de Crabtree.

\* Les activités de ce club sont admissibles à la contribution financière. Vous devez compléter le formulaire prévu à cette effet.

Informations concernant le Club de patin « Vir-O-Vent » : Service des loisirs de Crabtree au 450-754-3434, #228.

\* Sous réserve d'une contribution financière annuelle maximale de 195 \$ par enfant.



Pour de plus amples informations concernant la contribution financière, veuillez communiquer avec le **Service des loisirs et de la culture au 450-759-4040, poste 223 ou 228.**